

**UNION DES RETRAITES DU CREDIT LYONNAIS  
PARIS ILE de FRANCE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MARS 2017**

---

**RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES**

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé le 28 février 2017, sur la base des documents qui nous ont été présentés, à la vérification des comptes de l'URCL pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2016.

Nous avons constaté que les chiffres du bilan ainsi que ceux du compte de résultats concordent avec la comptabilité.

Nous avons vérifié également le bien fondé des écritures comptabilisées en 2016 sur les livres de comptes et leur concordance avec les relevés bancaires joints. Nous n'avons relevé aucune anomalie qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Nous confirmons que le compte de pertes et profits affiche un résultat positif de 3.373,80€ contre un profit de 4.106,54 en 2015.

Les fonds propres après affectation du bénéfice de l'exercice se montent à 110 163,06 € soit plus de deux fois et demie une année de recettes de cotisations et de subventions.

Nous recommandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, de délivrer le quitus pour la gestion des comptes et de remercier le trésorier et la comptable pour leur travail.

Paris le 22 mars 2017

Les vérificateurs des comptes.

Michel BAEY et Daniel MARGHERI